

COMITE DU SYNDICAT MIXTE ARTOIS VALORISATION
SEANCE DU 05 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 05 octobre à 18 heures, les membres du Comité syndical se sont réunis au 11 rue Volta à Tilloy-les-Mofflaines, sur la convocation qui leur a été adressée par Thierry SPAS, Président du Syndicat Mixte Artois Valorisation le 23 septembre 2022.

Présents : Ernest AUCHART ; Alain BARTIER ; Guy BRAS ; Damien BRICOUT ; Philippe CANLER ; Alain CAYET ; Philippe CARTON ; Jean-Jacques COTTEL ; Dominique DELATTRE Cédric DELMOTTE ; Nicolas DESFACHELLE ; Evelyne DROMART ; Marylène FATIEN ; Nicolas KUSMIEREK ; Jean-Paul LEBLANC Michel MATHISSART ; Didier MICHEL ; Jérôme PALISSE ; Mélanie PAWLAK ; Jean-Claude PLU ; Eric POULAIN ; Reynald ROCHE ; Michel SEROUX ; Thierry SPAS ; Daniel TABARY ; Vincent THERY ; Véronique THIEBAUT ; Jean-Luc TILLARD ; Philippe VIARD

Excusés : Gérard DUE (pouvoir à Thierry SPAS) ; Freddy FOURNIER (pouvoir à Véronique THIEBAUT) ; Frédéric LETURQUE (pouvoir à Cédric DELMOTTE) ; Bernard MILLEVILLE (pouvoir à Michel MATHISSART) ; Jacques NICK (pouvoir à Reynald ROCHE) ; Françoise ROSSIGNOL (pouvoir à Philippe VIARD) ;

Absents : Pierre ANSART ; Bernard BRONNIART ; Didier LEDHE ; Gérard NICOLLE ; Christian THILLIEZ ; Alain VAN GHELDER

Secrétaire de séance : Eric POULAIN

Thierry SPAS : Bonjour à tous.

Depuis le 31 juillet 2022, les règles de droit commun s'appliquent à nouveau et le Comité syndical ne délibère valablement que si la majorité des membres en exercice est présente. Notre quorum est atteint ce soir.

Etat des pouvoirs :

Gérard DUE	Donne pouvoir à	Thierry SPAS
Freddy FOURNIER	Donne pouvoir à	Véronique THIEBAUT
Jacques NICK	Donne pouvoir à	Reynald ROCHE
Bernard MILLEVILLE	Donne pouvoir à	Michel MATHISSART
Frédéric LETURQUE	Donne pouvoir à	Cédric DELMOTTE
Françoise ROSSIGNOL	Donne pouvoir à	Philippe VIARD

Pour cette séance, je propose de désigner Monsieur Eric POULAIN comme secrétaire de séance.

Lors du dernier Comité, le 15 juin 2022, Evelyne DROMART était secrétaire de séance. Avez-vous des remarques particulières ? Nous pouvons considérer que le procès-verbal de ce comité du 15 juin est adopté à l'unanimité (36 voix pour).

Michel MATHISSART : J'ai une remarque à faire concernant le compte-rendu. Il y a une erreur à la page 15 où il est noté « Fabrice » Hodent au lieu de Frédéric.

Thierry SPAS : Bien, nous procéderons à la correction. Nous pouvons considérer que le procès-verbal de ce comité du 15 juin est adopté. Pour des raisons techniques, et notamment faciliter la rédaction du procès-verbal, je vous demanderais de bien vouloir allumer vos micros lorsque vous souhaitez prendre la parole. Je vous remercie.

Avant de démarrer ce Comité, je voulais accueillir officiellement devant vous notre nouveau directeur général des services, Monsieur Frédéric Hodent, qui est arrivé lundi. Il nous vient du SIVOM de la Communauté de Communes du Bruaysis. Nous sommes très heureux de vous accueillir. Je vais lui laisser la parole.

Frédéric HODENT : Merci Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. Je suis donc Frédéric Hodent, j'ai 46 ans. Je suis originaire de l'arrageois puisque j'ai grandi sur Saint Laurent Blangy. Mon parcours universitaire a commencé à l'université d'Artois, où j'ai obtenu un DEUG, licence et maîtrise administration économique et sociale. Ensuite je suis parti effectuer un DESS en administration et gestion des collectivités territoriales à Orléans qui proposait cette formation en alternance. Ensuite, j'ai fait un service civil en Martinique au conseil régional dans la thématique de la formation et de l'insertion professionnelle. A mon retour en métropole, j'ai postulé sur un poste pour être DGS à Laventie, une commune de 5 000 habitants au nord de l'arrondissement de Béthune. Ce fut une expérience très enrichissante. Puis, de 2008 à 2020, j'ai été DGS dans la Communauté de Communes Flandre-Lys (40 000 habitants). Avec deux mandats très différents, le 1^{er} plutôt lié à la remise en fonctionnement de la structure et un 2^{ème} mandat axé sur de nombreux projets dont certains en lien avec le développement durable : mise en place de tarification incitative, réflexions sur les extensions de consignes de tri, la collecte des biodéchets, marchés globaux de performance avec des projets de méthanisation, ou encore des travaux sur la mise en place du PCAET ou le développement de la mobilité.

Depuis 2021, j'étais DGS au SIVOM de la Communauté de Communes du Bruyaisis. Mon départ est pour une raison particulière. Je me devais de quitter le SIVOM pour des raisons de strates démographiques. En effet, la ville de Bruay, étant la plus grande contributrice du SIVOM sortira au 1^{er} janvier 2023. C'est pour cela que j'ai postulé au SMAV, pour vous accompagner sur la politique du développement durable, de la collecte et valorisation.

Aujourd'hui, après avoir eu certains entretiens, et préparer ces premiers jours de travaux, j'ai un regard d'accompagnement auprès des collègues. Déjà au niveau du siège, pour les ressources humaines, les affaires juridiques, le budget, mais également auprès des collègues sur le terrain. J'ai le sentiment qu'au niveau du SMAV tout le monde travaille bien mais qu'il y a une sorte de cloisonnement des services et l'une de mes volontés est d'ouvrir la culture du SMAV à l'ensemble des collaborateurs.

Je ferai le maximum pour que vous ne soyez pas uniquement des contributeurs mais des partenaires, et que le SMAV puisse vous apporter le meilleur service public possible. Je m'y attacherais au quotidien avec l'ensemble de mes collègues. Si vous le permettez, je n'hésiterais pas à aller à la rencontre des collègues des EPCI mais aussi faire des réunions dans

les territoires pour avoir vraiment cette relation de partenariat. J'y apporterai ma pièce à l'édifice, si vous me l'accordez. Merci à vous.

Thierry SPAS : Merci Monsieur Hodent. Une nouvelle page du SMAV va s'écrire avec une période qui nécessitera un regard très attentif en terme administratif, budgétaire et de management pour les années qui suivent.

Vous avez reçu une invitation pour la pose de la 1^{ère} pierre d'Euramétha, qui aura lieu le 12 octobre prochain à 11h00.

A présent, nous pouvons commencer l'examen et le vote des délibérations.

Examen des délibérations :

Délibération n°1 : Présentation du rapport d'activités 2021

Thierry SPAS : Comme vous le savez, le rapport d'activité est un document obligatoire qui doit faire l'objet d'une présentation en Comité syndical.

Après une présentation du territoire du SMAV et de l'organisation générale des services, le rapport d'activité détaille les différents services rendus et outils de traitement du Syndicat avec une présentation générale avant d'aborder les tonnages collectés et valorisés par collectivités et par outils de traitement. Il se termine par quelques indicateurs financiers de l'année 2021.

Notre taux de valorisation continue à atteindre de très bons chiffres, nous avons réduits à un plus de 7,87% le taux d'enfouissement, contre 21% au niveau national, ce qui est tout à fait remarquable.

Vous avez donc reçu au sein de votre kbox le rapport au complet. En termes de nouveaux matériaux et de matières organiques, nous sommes à 68% de valorisation, ce qui veut dire que nous avons dépassé l'objectif national fixé à 65% pour 2025. Dès l'année 2019, nous avons déjà dépassé cet objectif. Si on ajoute à cela les 25% de déchets faisant l'objet d'une valorisation énergétique, le ratio global de la valorisation s'élève à 92,13%. Par conséquent, le taux de déchets à l'enfouissement est descendu à 7%, contre 21% au plan national. Nous avons dépassé avec 10 ans d'avance l'objectif européen. C'est d'autant plus important que la TGAP augmente de façon considérable.

Des questions ?

Guy BRAS : J'ai besoin d'une petite explication : entre la page 14 et page 15 où l'on parle du Selectrom, il y a une différence dans les chiffres. Dans la page 14, on nous annonce 35 906 Tonnes mais dans le rapport général des déchets on trouve le chiffre de 40 000 tonnes. Je voudrais donc bien voir avec les services après les explications de cette différence.

Les élus ont pris acte à l'unanimité de la présentation du rapport d'activités 2021.

Thierry SPAS : Oui, ils vous répondront à la fin de ce Comité. La prochaine délibération concerne les ressources humaines, je laisse donc la parole à Dominique DELATTRE.

Délibération n°2 : Tableau des effectifs

Dominique DELATTRE : Lors du Comité de juin 2022, nous vous avons présenté un tableau des effectifs, avec un effectif budgétaire à 323 agents, dont 249 agents effectifs pourvus, donc cela mérite

quelques explications sur ces flux. Je tiens à vous préciser que ce tableau des effectifs est au 1^{er} septembre 2022, donc il tient compte à 0 sur l'arrivée de Monsieur Hodent.

Sur les principales modifications et les flux que l'on constate, le poste d'attaché hors classe correspond à l'arrivée de notre nouveau DGS. Sur le grade d'ingénieur principal, c'est la sortie de l'ancien DGS. Sur les postes de la filière administratif, il y a nouveau poste d'attaché principal qui correspond à l'arrivée de Karine LOGELIN, nouvelle responsable des affaires juridiques, depuis le départ de Monsieur Réali au 1^{er} mai.

Nous avons supprimé les grades d'attachés et de rédacteur principal, nous avons aussi en poste pourvu un ingénieur en moins, ce qui correspond au départ du directeur du pôle études et prospectives Louis Louchart, dont le recrutement est en cours. Nous avons aussi un informaticien dont le recrutement est toujours en cours. Voilà pour les principaux changements.

Alors, 323 pour 288, car nous avons ouvert des postes pour répondre au champ des possibilités dans le cadre des revalorisations d'indices mais il y a eu très peu de modifications des grades et nous avons revu l'enveloppe à la baisse.

Avez-vous des questions ?

Thierry SPAS : Je te remercie Dominique. Peut-on procéder au vote de la délibération ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
Je vous remercie.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE (36 voix pour)

Les prochaines délibérations touchent aux finances. Je laisse donc Michel SEROUX vous les présenter.

Délibération n°3 : Autorisation d'une convention d'avance remboursable entre la CUA et le SMAV

Michel SEROUX : Les délibérations que je vais vous présenter découlent de nombreuses réunions que nous avons eu, avec les membres du bureau et des présidents d'intercommunalités.

Cette délibération est une autorisation faite au Président pour qu'il signe une convention d'avance remboursable entre la Communauté Urbaine d'Arras et notre établissement. A savoir que sur le budget supplémentaire que l'on va vous présenter, la partie à payer sur Euraméthéa est une somme de 267 750 euros qui doit être intégrée au budget supplémentaire. La Communauté Urbaine d'Arras va nous accorder une avance remboursable sur trois années. Cela vous nous permettre de payer chaque année 89 250 euros.

C'est le solde de la participation financière du SMAV à Euraméthéa. Nous en reparlerons prochainement. Néanmoins, aujourd'hui nous devons l'intégrer, et avec cette avance de trésorerie de ma part de la CUA.

Thierry SPAS : Le versement interviendra avant le 30 novembre 2022. Le remboursement se fera sur trois ans. Damien BRICOUT, représentant le SMAV au comité de pilotage du projet Euraméthéa, veux-tu rajouter quelque chose ?

Damien BRICOUT : Il y a effectivement le rendez-vous pour la pose de la 1^{ere} pierre prévue le 12 octobre à 11h00. Il fallait verser ces fonds propres prévus de longue date, mais avec les difficultés que nous rencontrons, nous avons proposé cette solution avec la CUA de prévoir une avance. Tout cela en sachant qu'il y avait une possibilité que la CUA augmente sa participation de 5% au sein d'Euraméthéa.

On ne va pas changer la donne pour l'instant alors que nous démarrons la construction, nous restons dans le modèle initial. Cet arrangement paraît très opportun avec la CUA, il est à prévoir dans l'avenir.

Thierry SPAS : Je te remercie. Avez-vous des questions ? Peut-on procéder au vote de la délibération ?
Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
Je vous remercie.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE (36 voix pour)

Thierry SPAS : Je remercie la Communauté urbaine, notamment via son Président en charge des déchets.

Cédric DELMOTTE : Il n'y a pas eu trop de soucis pour évoquer cette solution avec le bureau exécutif et le Président, car il y a une volonté de faire avancer le sujet, comprenant l'impasse dans laquelle se trouve le SMAV. Cela permet également aux 4 actionnaires, dont font partie le SMAV, la CUA, Engie et Véolia d'avancé. Nous verrons s'il y a des changements de pourcentages d'actionariat dans le futur. Il y a d'autres partenaires qui souhaitent peut-être rentrer par la suite, mais il faut garder pour l'instant les quatre partenaires à l'origine du sujet.

Thierry SPAS : Merci Cédric. Nous passons à la délibération suivante, qui est la décision modificative du budget, partie cruciale de ce comité.

Délibération n°4 : Décision modificative n°1 du budget

Michel SEROUX :

Pour la partie investissement en dépenses :

Nous avons une baisse des dépenses d'investissement avec le choix d'un report, décision prise durant la commission. Toutes ces décisions que l'on vous propose ont été délibérées depuis la rentrée de septembre. Seule la participation à Euraméthra a été maintenue suite à l'accord de la CUA de nous avancer les fonds (délibération n°3)

Malheureusement, le budget de la déchèterie d'Avesnes-le-Comte a augmenté à cause des actualisations de prix et une vision incomplète des dépenses du projet.

Pour la partie investissement en recettes :

Nous avons limité le recours à l'emprunt. Nous avons acté la signature d'un nouvel emprunt à 400 000 € auprès de la Banque postale.

Pour la partie fonctionnement en dépenses :

Pour les demandes d'exploitation, vous trouverez le fichier fait par Maxence ainsi que sa note. Les élus ont décidé de ne pas suivre la globalité de ses demandes.

Concernant les études :

Etude CALIA : montant initial 84 750 € HT

Mission supplémentaire matrice des coûts : + 13 000 € HT

Etude JPC Partners : Etude sur les scénarios de centre de tri : 8 500 € HT

Etude JPC Partners : Etude sur les biodéchets et l'accompagnement SELECTROM : 59 500 € HT

Soit au total : 165 750 € HT

Il faudra aussi ajouter les frais d'honoraires pour le cabinet d'avocats Landot : accident de la circulation
- Frais pour accompagnement : première enveloppe de 30 000 € HT

Pour le service RH, il s'agit de la prolongation des contrats Regain et Unartois pour la gestion des recycleries. Celles-ci devaient être transférées en juillet et une décision politique a été prise pour une décision pour janvier 2023.

Pour la direction communication, il s'agit de l'impression des nouveaux calendriers suites aux changements de jours de collecte en avril, des réunions pour présenter l'Audit de Calia et de l'augmentation des cout d'impression (stickers dans le cadre de l'ECT et papier)

Pour la direction projets et travaux, il s'agit de factures antérieures impayées.

Pour la partie fonctionnement en recette :

Nous avons une atténuation du montant des indemnités journalières en lien avec un début d'année qui présentait un absentéisme plus faible. Attention la tendance est à la hausse.

Nous avons également l'intégration de la part « salarié » dans les Tickets Restaurants.

Thierry SPAS : Dès le 1^{er} juillet, nous avons une réunion de crise concernant le budget. Nous savions que le budget glissé en raison de l'augmentation des coûts de fluides, et la ré actualisation des coûts de traitements envoyée par nos fournisseurs, nous a énormément inquiétés. Nous avons des coûts qui augmentés entre 10 et 17% . Bien évidemment, tout ce qui tourne autour des carburants, nous sommes passés de 31 cts d'euros en 2021 à 1,14 euros. La TGAP on est passé de 30 à 40 euros la T en enfouissement. Les frais de traitement en collecte ont augmenté de 11% dans la facturation. Les coûts de traitements d'encombrants ont augmenté de 12%. Le coût de l'incinération a augmenté d'environ 11% quel que soit le prestataire. L'augmentation de tous ces coûts de traitements chez ECOVALOR a quasiment explosé. Donc sur uniquement trois flux de dépenses, il faut compter 1 million de dépenses supplémentaires, c'est la raison pour laquelle une DM à hauteur de 2 637 000 euros est nécessaire en fonctionnement.

Avez-vous des questions ?

Philippe VIARD : Je ne vais pas intervenir sur le fond, cela a déjà été débattu les raisons pour lesquelles il faut que les collectivités ajoutent au pot. Nous avons une décision budgétaire qui n'est pas celle qu'on devrait avoir, nous avons un simple tableau en fonctionnement et en investissement, et ces documents comportent des erreurs. Nous avons complété une somme de 50 000 investissements au BP, on l'annule dans la DM donc normalement la ligne devrait être à 0 or, il y a toujours 50 700 euros en dépenses. Cela déséquilibre la section d'investissements. Et si on prend la section de fonctionnement, on a des recettes à hauteur de 31 215 000 euros et en dépenses 30 710 000 euros. Nous avons eu un document modificatif sur table, modifié juste pour équilibrer la somme de 30 millions et on a mis 31 millions, mais si vous faites le total, il y a toujours une erreur. Personnellement, cela me gêne de voter une DM qui n'est pas équilibré. Bon, c'est dans le bon sens, à chaque fois on a des recettes supplémentaires aux dépenses, l'inverse poserait plus de problème. Mais je suis surpris que l'on sorte des documents comme ça, et même dans la kbox nous avons eu des modifications. Aujourd'hui, ces documents ne sont toujours pas corrects. Quelles sont les dépenses et recettes rajoutées ? Est-ce que cette ligne de 50 700 est annulée mais toujours inscrite ?

Thierry SPAS : Je pense qu'il y a un problème de présentation de logiciel, il y a des reports qui ne ce sont pas fait dans la bonne colonne. La colonne totale n'est pas en prendre en ligne de compte, c'est la colonne DM qu'il faut en prendre en compte, or c'est sur la colonne total qu'il y a une erreur.

Michel SEROUX : la ligne participation devrait être à 0.

Cédric DELMOTTE : Concernant les frais accompagnement avocat : tu as stipulé 40 000 mais tu as mis 30 000 euros.

Damien BRICOUT : A mon avis, quand on fait la somme de tout, la somme de 50 000 euros est restée en écriture mais n'est pas comptabilité dans le total. Ils auraient dû être retirés.

Thierry SPAS : Cela met en évidence un manque de moyen et tout le travail que nous devons faire concernant le suivi budgétaire et la création de document qui soient lisibles et compréhensibles par tous. Dans la colonne DM, nous sommes bien à 2 637 000 euros en fonctionnement et à moins 600 649,38 en investissement, et c'est là-dessus que nous devons nous prononcer. Peut-on procéder au vote en tenant compte des observations soulevées par Philippe. Monsieur HODENT est en train de se rendre compte du travail à accomplir.

Philippe VIARD : si nous avons eu des dépenses supérieures au recette, je n'aurais pas voter, là je vais voter pour mais il faudra envoyer la décision avec les corrections.

Michel SEROUX : A titre indicatif, vendredi dernier, nous avons eu une réunion de bureau sur cette DM, il y a eu beaucoup de changements. Je ne voudrais pas que cela soit trop imputé au personnel car ils ont beaucoup travaillé pour sortir ce budget.

Thierry SPAS : Peut-on procéder au vote de la délibération ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
Je vous remercie.

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE (35 voix pour – 1 abstention)

Délibération n°5 : Décision contribution complémentaire des EPCI

Michel SEROUX : Les deux prochaines délibérations sont liées aux décisions prises lors des réunions préparatoires du budget.

Compte tenu des besoins de financement du SMAV, il a été décidé d'une augmentation de la contribution à l'habitant de la part de nos adhérents.

- Pour la Communauté Urbaine d'Arras, la contribution à l'habitant passe de 79.14€/l'année à 94.71 €/l'année soit une augmentation de 1 692 646€ (soit 15.57€/habitant supplémentaires)
- Pour la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, la contribution à l'habitant passe de 61.37€/l'année à 76.94€/l'année soit une augmentation de 471 210€ (soit 15.57€/habitant supplémentaires)
- Pour la Communauté de Communes du Sud Artois, la contribution à l'habitant passe de 71€/l'année à 86.57€/l'année soit une augmentation de 424 002€ (soit 15.57€/habitant supplémentaires)

Thierry SPAS : Je te remercie Michel.
Avez-vous des questions ?

Michel MATHISSART : Il faut revoir la formule « soit 15 euros supplémentaires par habitant » plutôt dans la forme/rédaction.

Thierry SPAS : Tu remarqueras que « supplémentaires » est au pluriel ce qui correspond aux euros et non pas à l'habitant. Nous modifierons la délibération.

Peut-on procéder au vote de la délibération ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE (36 voix pour)

Délibération n°6 : Modification grille tarifaire

Michel SEROUX : Les modifications de la grille tarifaire sont directement en lien avec la délibération précédentes et reprennent les augmentations décidées concernant la contribution complémentaire des EPCI et donc le prix de la cotisation à l'habitant. Il faudrait rajouter qu'il y ait un accord avec les collectivités car cela doit passer en conseil pour accepter la demande du SMAV.

Thierry SPAS : Oui, mais là nous sommes en Comité syndical. Le reste de la grille tarifaire n'a pas évolué.

Avez-vous des questions ? Peut-on procéder au vote de la délibération ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE (36 voix pour)

Délibération n°7 : Frais applicables aux agents du SMAV

Dominique DELATTRE : Cette grille tarifaire était incluse dans la précédente grille que nous venons de vous présenter, mais nous vous proposons de la sortir et de la mettre à part. Cela nous permet de ma revaloriser et de ne pas mélanger les genres.

Dans le cadre de la mise à disposition de matériels à destination des agents du SMAV, il est nécessaire pour le service des Ressources Humaines de mettre en place certains tarifs, à savoir :

- 15 € pour la perte d'un badge de pointage
- 100€ de caution pour la mise à disposition de vêtements de travail et d'EPI auprès des agents contractuels (encaissée en cas de non-restitution à la fin du contrat)
- 15€ en cas de perte de la carte chèque déjeuner

Thierry SPAS : Je te remercie Dominique. Avez-vous des questions ? Peut-on procéder au vote de la délibération ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE (36 voix pour)

Délibération n°8 : Créances éteintes au budget

Thierry SPAS : Concernant les créances éteintes, il s'agit d'une dette d'un ancien agent du SMAV. En effet, il a touché son dernier mois de traitement alors qu'il n'occupait plus son poste. Le train de la paye était déjà enclenché et il était impossible pour les services des ressources humaines de l'annuler à temps. Cette régularisation de paie entraîne donc une dette de Monsieur Domergue à l'égard de l'établissement. Or, il a présenté un dossier de surendettement à la Banque de France qui a été accepté. Le Trésor Public nous demande d'annuler la dette.

Avez-vous des questions ? Peut-on procéder au vote de la délibération ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE (36 voix pour)

Délibération n°9 : Liste admission en non-valeur

Thierry SPAS : La dernière délibération s'agit de la liste d'admission en non-valeur qui reprend les créances irrécouvrables. En effet, les poursuites doivent être abandonnées du fait d'un montant de créance qui n'atteint pas le seuil permettant de poursuivre. Par rapport à l'annexe, il y a un petit changement : la 1^{ère} ligne va être récupérée, donc nous sommes pas sur 384,91 d'admissions en non-valeur, il faudra retirer 151 euros.

Le détail est à retrouver en annexe. Avez-vous des questions ? Peut-on procéder au vote de la délibération ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE (36 voix pour)

Nous avons à présent vu toutes les délibérations. Nous allons passer à l'état de l'utilisation de la délégation de signature du Président.

Etat de l'utilisation de la délégation du Président

Comme vous pouvez le constater en ce qui concerne la commande publique, deux marchés ont été signés cet été.

Le 1^{er} est une étude pour le schéma directeur de gestion des biodéchets et perspectives d'exploitation de l'outil de tri mécano-biologique. Cette étude doit nous permettre de préparer l'obligation légale de tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024, et également régler la fin du contrat d'exploitation du Selectrom par Suez. L'attributaire est le cabinet d'étude JPC Partner pour un montant en tranche de ferme de 59 500 euros. Lors du dernier Comité, nous avons voté pour faire une demande de subvention auprès de l'ADEME. Le dossier est en cours d'instruction.

Le 2^{ème} marché concerne la fourniture et la gestion des titres-restaurant pour les agents du SMAV pour une durée de 48 mois. L'attributaire est Edenred France et le montant maximum prévu est de 1 125 000 euros.

En ce qui concerne les conventions, vous retrouvez le détail dans la note de synthèse qui vous a été transmise sur votre kbox.

Nous avons à présent épuisé l'ordre du jour.

A présent, je voulais vous parler officiellement. Comme vous le savez, j'assume la succession de Philippe RAPENEAU depuis septembre 2018, les conditions et le contexte de cette succession ont parfois été difficiles pour moi, les membres du bureau et les directeurs de service également. Nous avons vécu des moments particulièrement douloureux, à la suite du suicide d'une de nos agents, des moments compliqués avec la période de confinement, on a vécu aussi un drame qui nous a énormément touchés le 17 juin dernier et nous avons connu aussi des circonstances alimentées de beaucoup de contraintes liées à la législation et à la complexification de la gestion des déchets qui a nécessité une implication totale des services et des élus à mes côtés. Cette implication me cause une grande fatigue, qui n'est

pas conciliable avec l'énergie qu'il faut dépenser pour conduire la présidence de cet établissement. Les compétences existantes sont remarquables, c'est un outil qui doit encore être renforcé.

J'avais insisté pour que l'avenir se construise à la lumière d'un audit irréprochable quant à sa transparence, conduit par un cabinet dont la réputation en matière de déchets n'est plus à faire. Une fois que nous aurions un nouveau DGS, et que l'audit serait en cours de finalisation, je démissionnerais de mon poste de Président, donc le moment est venu. Pour donner plus de vie à cet audit, je pense que c'est important que cela se fasse avec le nouveau Président, car c'est un outil qui va nourrir le futur du SMAV. J'ai envoyé ma démission fin août qui sera effective demain.

Je vous remercie pour votre présence, votre implication. J'ai essayé en tant que Président d'établissement que les maires et présidents des intercommunalités adhérentes aient les moyens de s'impliquer dans la destinée du SMAV. C'est l'affaire de tous, y compris des usagers, qu'il faudra encore sensibiliser et inciter à une moindre production de déchets.

Je tiens à remercier les vice-Présidents qui m'ont entouré, certains de façon plus régulière, d'autres de façon plus éloignée, ainsi va la vie. Je n'ai pas voulu être un président qui décide seul, vous avez exercé vos délégations en toutes responsabilités, vous avez animé des commissions fréquentées. Et je voulais remercier les services qui m'ont entouré, soutenu et m'ont aidé. Je tiens à dire que j'ai été fier d'être Président du SMAV pendant 4 ans. Il y aura un comité électif prévu le 26 octobre pour des questions d'agenda, et qui sera convoqué par mon 1^{er} VP, Michel SEROUX. Je vous remercie et vive le SMAV !

Reynald ROCHE : Je partage beaucoup des propos de notre Président, qui ne le sera plus à partir de demain. Depuis un an j'ai quelques soucis de santé, et dans la mesure où notre Président démissionne, l'ensemble du Bureau doit à nouveau être élu. Or, je ne proposerai pas ma candidature pour la nouvelle équipe. Je préfère laisser ma place à quelqu'un qui sera plus valide et qui aura envie de s'investir en tant que VP à la collecte. J'ai appris plein de choses au sein du SMAV, auprès des services. C'est avec regret que je ne me représente pas mais je souhaite bon vent au futur Président et à la future équipe.

Séance levée.